

Procès-verbal de la séance du 19 février 2025

Le 19 février à 19h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

Présents : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christophe VECCHIOLA, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Alexis BÉLIGOND

Représentés : Magali BULIT procuration à Rolande PITON
Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE

Secrétaire de séance : Isabelle TAUDIÈRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 février 2025**

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, Maire de Villeréal donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Isabelle TAUDIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-008	<u>Cession camion plateau Renault Trafic</u>	3-6

Considérant le programme de renouvellement des véhicules des services techniques,

Considérant la nécessité de vendre le camion plateau Renault Trafic immatriculé 8586RX47 mise en circulation le 29/06/1992 dont la valeur nette comptable est à zéro,

Considérant la proposition faite par Monsieur LALANDE Laurent domicilié 8, Allée des Fourqueyries 46220 PRAYSSAC pour la reprise du véhicule en l'état pour un montant de 1.400€.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré
à l'unanimité**

- **Décide d'accepter** la cession du véhicule Renault Trafic immatriculé 8586RX47 mise en circulation le 29/06/1992 dont la valeur nette comptable est à zéro, à Monsieur LALANDE pour un montant de 1.400 €.
- **Précise** que ledit véhicule ne figurait plus dans l'inventaire de la commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-009	<u>Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2025</u>	7-1-1

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

* *Article L.1612-1* : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévu au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé en dépenses d'investissement au budget 2024 était de 155 789 € (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser), soit 1/4 des crédits pourront être ouverts à hauteur de 38 947 €.

Considérant que le budget primitif communal 2025 n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2025 et conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article et de voter les crédits suivants à hauteur de 38 000€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitres / Opérations	Article	Crédits
Opération 36 - Travaux de voirie	2151	2 400€
Opération 51 - Sécurisation réfectoire école élémentaire	2131	35 600€
		38 000€

Où l'exposé de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré
à l'unanimité**

- **Décide d'accepter** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2025.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-010	<u>MAPA Prestation de service pour la gestion et exploitation des droits de places des marchés : choix du prestataire</u>	1-1-3

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2025-006 en date du 15 janvier 2025 par laquelle il a été décidé de lancer la procédure de consultation pour la gestion et l'exploitation des droits de places des marchés hebdomadaires de la Commune de Villeréal.

5 entreprises ont été destinataires du Dossier de Consultation le 23 janvier 2025, par lettre recommandée avec accusé de réception. La date limite de réception des offres était fixée au 7 février 2025 à 12 heures. La commission MAPA a été convoquée pour l'ouverture des plis le 10 février 2025 à 16 heures 30.

2 entreprises ont transmis une proposition : l'entreprise FRERY et l'entreprise GERAUD. Des demandes de précisions ont été formulées, par mail, aux candidats en date du 11 février 2025. La date limite de réception des réponses était fixée au 13 février 2025 à 10 heures. La commission MAPA a été convoquée pour l'analyse des réponses le 13 février 2025 à 11 heures.

Suite à l'étude complète des offres, la commission MAPA propose de retenir la proposition de l'entreprise FRERY.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité

- **Décide d'attribuer** le marché de prestation de service « Gestion et exploitation des droits de places de marchés hebdomadaires de la Commune de Villeréal » à l'entreprise FRERY domiciliée 5 rue d'Angleterre – 41000 BLOIS, pour une durée d'un an, du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026. Le marché pourra être reconduit de manière tacite, trois fois par période successive d'un an, sans que la durée totale puisse excéder quatre ans.
- **Précise** que le montant de la prestation est fixé à 13.902 € HT pour la durée initiale du contrat.
- **Charge** Monsieur Le Maire de signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier avec l'entreprise FRERY.

Questions diverses :

Jean-Jacques CAMINADE, Maire, informe le Conseil municipal :

- Dans le cadre du classement de Villeréal parmi « **Les Plus beaux village de France** », la **commission qualité et labellisation** de l'association, réexaminera notre bastide en 2025. Une visite-expertise du village sera effectuée entre le mois de mai et de septembre afin de vérifier, entre autres, les efforts accomplis depuis la précédente expertise, en 2018, qui nous avait permis d'obtenir ce label.
- Un arrêté d'abrogation a été signé le 05/02/2025 relatif au Permis de construire concernant la construction de 15 maisons individuelles sur une parcelle située en contre-bas du château d'eau. (PC déposé le 19/11/2019 et prorogé le 17/8/2023)
- Dans le cadre de la DECI (**Défense extérieure contre l'incendie**) le maire doit faire exécuter un contrôle des point d'eau Incendie (PEI) sur sa commune tous les 3 ans. Le but est de s'assurer de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau. Un rapport nous est parvenu indiquant une borne défaillante qu'il faudra réparer.
- Le 16 janvier, M. le Maire, accompagné du Conseil municipal, a présenté ses **vœux à l'ensemble de la population**. Il remercie les Conseillers pour leur participation.
- Le 17 janvier, il a participé à Agen à la **Commission de TE47 sur l'éclairage public**.
- Le 22 janvier, il a présidé la réunion à la mairie de la **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**, afin d'indiquer à l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties sur la commune et de formuler un avis sur l'évaluation retenue pour déterminer la valeur locative.

- Le 23 janvier, il s'est rendu à Cancon pour la réunion du **comité de pilotage avec le service Urbanisme de la CCBHAP** visant à présenter les réalisations en cours aux représentants de la Sous-Préfecture, dans le cadre de l'Orientation de Revitalisation du Territoire.
- Le même jour, il a assisté à la présentation du bilan des **interventions 2024 de la communauté de Brigades (COB)** de la gendarmerie de notre territoire. Le nombre d'interventions a été pratiquement identique à celui de 2023.
- Le 27 janvier, il s'est rendu à l'**Assemblée Générale du Club du Sourire**. Cette association est la première du département en nombre d'adhérents (avec 265 membres). Le rapport financier présenté par la Trésorière fait apparaître un excédent de 32.186 €. Au cours de cette réunion, le renouvellement de membres du bureau a été acté, et une nouvelle Présidente a été élue : Sylvie AVEZOU.
- Le même jour, il a assisté à la présentation par l'association « Vous êtes Ici » de la **programmation du festival de théâtre**, prévu du 02 au 06 juillet 2025.
- Le 30 janvier, il s'est rendu à Castillonès pour participer à la réunion sur le festival des **Arts de la rue** de Miramont-de-Guyenne. Pour les prochaines éditions (celle de 2025 est programmée du 26 juillet au 3 août), le maire de Miramont souhaite étendre l'événement aux bastides du Dropt. Huit communes ont déjà confirmé leur intérêt, et Villereal est invité à les rejoindre. Ce projet permettrait de mutualiser les artistes, sachant que le coût moyen de deux spectacles s'établit entre 1.500 € et 2.000 €.
- Le 30 janvier, le Conseil départemental a présenté à Monflanquin au cours de la réunion du Conseil communautaire la présentation de la **plateforme "Bienvenue Docteur !"** réalisée par le Conseil Départemental. Afin de lutter contre la désertification médicale, cette plateforme permet de faciliter l'installation de médecins, dentistes et tout autre professions médicales sur le 47, grâce à un accompagnement personnalisé (administratif, logement, emploi du conjoint...).

Un kit de communication doit être envoyé à chaque commune.

- Le 6 février, il a rejoint une réunion en visioconférence avec le CDG et TE47 pour la présentation de la **plateforme d'information géographique Infogéo47** aux EPCI et Mairies.
- Le 10 février la Commission MAPA, composée du Maire, de Gilles QUELENNEC, Rolande PITON et Christophe VECCHIOLA, s'est réunie pour ouvrir et analyser les plis reçus pour le **marché de prestations des marchés hebdomadaires à VILLEREAL**. Des questions complémentaires ont été adressées par mail aux deux sociétés ayant répondu à la consultation
- Le 13 février, après réception des réponses à ses questions relatives aux marchés de prestation, la Commission MAPA a rendu son avis sur le choix de la société retenue (cf. délibération ci-dessus).

Françoise Laurière fait part de ses actions :

- Lors de l'**assemblée générale de l'UTL**, M. Jean-Pierre Fourré a été confirmé dans son rôle de président. L'association est satisfaite de son activité et a bouclé son programme pour l'année 2025.
- La **Croix Rouge** a signalé lors de son assemblée générale que, pour les élections qui se tiendront en mars, faute de candidat pour diriger l'unité de Villereal, celle-ci demandera à passer sous **administration provisoire de l'antenne d'Agen**. L'unité de Villereal a néanmoins présenté un budget prévisionnel, dans les limites duquel elle conserve son fonctionnement en autonomie. Les demandes de dons supplémentaires devront en revanche passer par l'antenne d'Agen.

Françoise LAURIERE rappelle par ailleurs que la Croix-Rouge de Villeréal a ceci de particulier qu'elle est **associée au CCAS** sur la commune et l'ancien canton. Un questionnement sur ce fonctionnement unique va se poser. Elle souligne qu'en l'absence de volontaire pour assurer la présidence, l'unité villeréalaïse pourrait être définitivement administrée par l'antenne d'Agen.

- Elle a rencontré, en compagnie de Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE et en présence des maires de Parranquet (M. GOUYOU) et de Tourliac (Mme CHABRONNERIE), les élus du Conseil régional : M. ARMAND, en charge du transport scolaire en Lot et Garonne et Mme Coste. Avec Mme GASTOU et M. LAINE de l'Unité Régionale d'Agen, a été évoquée la question du **maintien de la ligne de ramassage scolaire 172**. Bien qu'elle intéresse une dizaine d'enfants sur le secteur, cette ligne est peu rentable pour le Conseil Régional au regard de la hausse des coûts d'exploitation. Elle a toutefois fait l'objet d'une demande de dérogation dans le cahier des charges qu'a donné la Région lors de son nouvel appel d'offres pour les années 2026-2030. Mise pour l'heure en suspens, il est à craindre qu'elle disparaisse à brève échéance.

Gilles QUELENNEC rend compte de ses interventions :

- Il a participé aux réunions d'Eau 47 à Miramont-de-Guyenne et à celle d'Epidropt à Rives. **Eau 47** poursuit son étude sur les réseaux de la **rue de la Promenade** et fera passer une caméra pour identifier les points bloquants.

Epidropt a achevé les travaux et le remplissage du **lac de la Ganne**. L'aménagement des chemins est en cours, les tracés sont établis, et les échanges de terrain avec les propriétaires sont à l'étude. Epidropt va procéder au **curage du Merlot** le long de l'hippodrome, sur une zone inondable difficile à gérer. Les travaux sur le Dropt au niveau du Moulin d'Andrieu ont été reportés dans l'attente de l'autorisation d'accès du propriétaire des champs riverains.

- **Chaufferie bois centralisée** : le raccordement de la chaufferie à l'EHPAD est en cours. Pour l'école élémentaire, des essais seront effectués pendant les deux semaines de vacances scolaires.
- L'étude du bureau d'étude béton ZANI pour le remplacement du **plancher du réfectoire de l'école élémentaire** a été reçue, tout comme la fiche détaillée et chiffrée de l'architecte. Les devis ont été signés et le lancement des travaux est imminent.
- En amont de la visite-expertise de la commission labélisation des Plus Beaux Villages de France, le Conseil municipal est appelé à adopter au plus tôt le **Règlement SIL** (Signalisation d'information locale), de sorte que les panneaux obsolètes et non conformes puissent être retirés.
- Les **travaux de l'Espace numérique** débuteront avec la pose des fenêtres et huisseries au mois d'avril. Leur achèvement est prévu pour la fin 2025, début 2026.
- La commune doit désigner d'ici au 1^{er} mai 2025 un élu et un agent municipal comme "**référents apostille et légalisation des actes publics**". Cette fonction est confiée à Jean-Jacques CAMINADE, Maire, et à Mme Sandrine GOURAND, Secrétaire Générale de la Mairie, dont les coordonnées seront transmises à l'ordre des notaires.
- Il signale que les **locations saisonnières** sont désormais soumises à une demande d'autorisation préalable à la Mairie, qui peut ne pas donner son accord si l'offre saisonnière dépasse 20 % du domaine locatif de la commune. Les décrets d'application restent à venir.

Sylvie AVEZOU signale qu'elle a été élue présidente du Club du Sourire.

Marie-Christine DEBLACHE informe qu'à l'issue de son assemblée générale, l'**Association des amis de la chapelle de Parisot** a décidé de ne pas solliciter de subvention de la Mairie. Son concert annuel est programmé pour le 12 septembre 2025 (quatuor de saxophones).

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE a assisté aux assemblées générales de plusieurs associations :

- Le 18 janvier, les **Marcheurs villeréalais** ont présenté un bilan financier à l'équilibre et rappelé le succès de leurs activités de l'année écoulée, notamment les marches des journées Bastides en Fête et Octobre Rose – participations qu'ils renouvelleront pour l'édition 2025.
- Le 6 février, l'Association **Cheval Notre Ami**, réunie à Montaut, a fait état d'un déficit financier de 5.300 €, dû aux dépenses engagées pour célébrer ses 30 ans et aux moindres bénéfices générés par le spectacle du 14 juillet. Pour 2025, elle prévoit moins d'animations, mais a pris contact avec la Garde Républicaine et des groupes de sonneurs à cheval pour le spectacle de 2025.
- Le 13 février, 3 élus et 5 commerçants étaient présents à l'assemblée générale de l'**Amicale des commerçants**. Jean-Yves Leveau a dressé un bilan positif des animations organisées, mais déploré la pénurie de bénévoles et évoqué la possibilité de tester la formule des guinguettes le jeudi soir en juillet et août si suffisamment de restaurateurs locaux manifestent leur intérêt.
- Le 15 février, la **Gaule Villéraleise** a rappelé le travail engagé sur l'éradication du poisson-chat et le recensement des espèces présentes dans les lacs et cours d'eau. Le projet de ponton PMR pour les pêcheurs a abouti avec une construction à Bournel, financée par la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne. Moins de cartes de pêche ont été vendues en 2024, comme au niveau départemental, mais les comptes de l'association restent corrects.
- Le 16 février, les **Troubadours de Guyenne** ont indiqué que leur budget est impacté par les coûts d'hébergement lors des sorties lointaines. Le groupe reste dynamique et convivial, accueillant des adhérents d'Issigeac, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, etc.

Le 12 février, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE et Gilles QUÉLENNEC ont rencontré à Cancon Élisabeth PICHARD, Maire de Cancon, et la secrétaire en charge de la facturation de la restauration scolaire, afin de se renseigner sur la mise en place de la **cantine à 1 €** (instaurée à Cancon depuis le 01/09/2022) et le suivi au quotidien. La commune ne perd rien financièrement à cette tarification sociale. L'instauration de ce dispositif passe par la définition d'une grille tarifaire de trois tranches indexées sur les quotients familiaux, dont une pour les QF < 1000 avec un tarif à 1 € maximum. La bonification Egalim ne serait accessible qu'après une année de tarification sociale. Gilles QUÉLENNEC souligne que ces tarifs doivent faire l'objet d'une **délibération du Conseil municipal**, au plus tard au mois de mai, afin d'en informer les familles pour la rentrée 2025-2026.

Dans cette perspective, nous avons procédé à la déclaration des achats des matières premières sur **la plateforme ma-cantine.agriculture.gouv.fr**, avec l'aide de M. RYBACKI de la société API, et complété des rubriques relatives au type de vaisselle, aux menus végétariens, etc. Nous ne sommes pas loin des **objectifs Egalim** avec 45 % de produits Egalim (objectif 50 %), dont 9 % de produits bio (objectif 20 %), 36 % de produits durables et de qualité, et avec 92 % de viandes et volailles provenant de France (objectif 60 %), 81 % de produits de la mer et aquaculture Egalim (objectif 60 %).

- La campagne de **stérilisation de chats errants** dans Villeréal a commencé le 19 février.
- Le **chenil départemental** a pratiquement doublé ses cotisations, qui passent à 2,25 €/habitant. Pour Villeréal, elle passe de 1.905 € en 2024 à 2.847 € pour 2025, soit une augmentation de 952 €.

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE se rendra à la nouvelle réunion prévue à Casteljaloux le 19 mars.

- Elle indique avoir fait appel à la société **ProfilWeb** pour mettre en ligne la traduction automatisée en anglais du site de la Mairie, pour un montant de 110 €.
- Elle fait remarquer que les nouveaux **forfaits de la SACEM**, renégociés par l'AMF, sont moins avantageux pour notre commune, puisqu'au-delà du forfait pour 6 manifestations musicales (342,60 € HT), chaque événement supplémentaire sera facturé 40 € HT. Or, la commune prévoit d'organiser 28 animations musicales gratuites en 2025. Le tarif reste toutefois moins cher et libère des contraintes de déclaration pour chaque événement.
- Elle signale que la Commune a confirmé sa participation à la prochaine édition de « **Bastides en fête** » les **25 et 26 octobre 2025**.

Frédéric BAROU avance sur l'organisation du **Trail des Cinq plus Beaux Villages de France**. Le dossier est très bien noté par le SMAVLOT qui apporte une aide financière appréciable. Pour le parcours Villeréal-Monflanquin, il demande 4 à 5 bénévoles pour faire office de signaleurs aux croisements.

- Il demande à la Mairie de prévoir des arrêtés pour bloquer la circulation sur le parcours ; de faire défricher les bords du chemin entre la route de Blanchou et le Café Rando.
- La halle sera animée par un magasin éphémère de sports à l'enseigne des "Foulées d'Agen", des panneaux sur le patrimoine, un stand de l'office de Tourisme et un stand de la Mairie.

Isabelle TAUDIERE présente l'**exposition du mouvement artistique MADI** qui se tiendra du 15 juillet au 15 août à la Salle Jean-Moulin, par l'association L.A.C. (Dingheim, 67370) à laquelle est proposée une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal la désigne pour représenter la Commune à l'**Assemblée générale de la Fédération des Bastides 47**.

La date du prochain conseil municipal est fixée le Jeudi 20 mars 2025 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

N°	OBJET
2025-008	Cession camion plateau Renault Trafic.
2025-009	Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2025.
2025-010	MAPA prestation de service pour la gestion et l'exploitation des droits de places des marchés : choix du prestataire

A Villeréal, le 20 mars 2025

Isabelle TAUDIÈRE

Secrétaire de séance

Jean-Jacques CAMINADE

Le Maire